

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2025, a adopté le règlement suivant :

1434-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 862 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION, DE LA MISE AUX NORMES ET DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES DU VILLAGE N^{OS} P1, P2, P3, P4 ET P5

La Municipalité a reçu le 17 mars 2025, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1434-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 20 mars 2025.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe